



DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 71/13

VERS UN RÈGLEMENT PACIFIQUE AU MOYEN-ORIENT

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la Chambre des communes le 1^{er} avril 1971.

...Les efforts qu'on déploie actuellement en vue d'en arriver à un règlement pacifique et durable au Moyen-Orient comportent constamment des dangers et offrent des possibilités stimulantes. L'absence depuis le 7 mars d'une entente officielle et réciproque au sujet du cessez-le-feu souligne combien il est encore dangereux que les hostilités reprennent à moins qu'une nouvelle impulsion ne soit donnée à l'initiative actuelle en vue de préserver la paix. Toutefois, les perspectives sont encourageantes et j'espère que les parties intéressées en profiteront.

Le Gouvernement canadien a suivi avec un vif intérêt les derniers échanges dirigés par l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de favoriser un règlement pacifique fondé sur la résolution 242, laquelle...a été rédigée avec le concours du Canada qui faisait alors partie du Conseil de sécurité. Même si le Canada ne participe pas directement à l'entreprise, ce qui nous laisse donc dans l'ignorance de tous les aspects des échanges, nous pouvons faire certaines observations à partir des faits qui nous sont connus.

Je tiens tout d'abord à réitérer le plein appui du Gouvernement canadien à l'ambassadeur Jarring pour les efforts soutenus et inlassables qu'il déploie afin d'aider les parties à aboutir à un règlement fondé sur la résolution du Conseil de sécurité. La Chambre est pleinement consciente de l'envergure des questions à résoudre; il serait illusoire d'espérer une progression rapide vers une entente. Mais le rapport du secrétaire général du 5 mars sur l'état de la mission de l'ambassadeur Jarring est assez encourageant.

En signalant l'intensité des derniers efforts pour en arriver à une solution pacifique, le secrétaire général fait remarquer que l'accord général s'est fait sur certains des problèmes à régler. Il rappelle aussi avec satisfaction la réponse positive donnée par la République arabe unie à des questions précises soulevées par l'ambassadeur Jarring. La Chambre le sait: dans sa réponse, la RAU a affirmé qu'elle était prête à conclure la paix avec Israël à condition, bien entendu, qu'on puisse s'entendre à l'amiable sur les modalités

d'un accord. Dans le même temps, le secrétaire général a conjuré le Gouvernement d'Israël de faire bon accueil à l'initiative de l'ambassadeur Jarring. Celui-ci tentera sûrement maintenant d'élaborer les modalités d'un règlement pacifique. A cette fin, il devra compter sur la bonne volonté et la modération des deux parties dans leur exposé de ce qu'elles estiment être leurs intérêts vitaux respectifs.

De l'avis du Gouvernement canadien, la condition fondamentale d'une paix juste et durable reste accessible aux parties en cause; c'est l'application intégrale de la résolution 242 du Conseil de sécurité. Avec l'aide de l'ambassadeur Jarring, l'occasion se présente de régler les différends qui les opposent. A cet égard, la réponse du Gouvernement de la RAU aux questions posées par M. Jarring est réconfortante. Nous souhaitons ardemment que l'effort suprême soit tenté en ce sens et de toute urgence pour transformer l'absence d'hostilités actuelle en une paix durable.

L'intérêt que le Gouvernement porte au succès des échanges sous l'égide de l'ambassadeur Jarring, a été exprimé avec vigueur en ces termes aux parties en cause au cours de nos relations diplomatiques régulières.

S/C